



## **CONSEIL MUNICIPAL 29 AVRIL 2026**

### **Installation - Informations préalable**

#### **1 - Démission de Madame Rozmiarek Sylvie**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Madame **Sylvie Rozmiarek** de ses fonctions de conseillère municipale pour des "raisons multiples".

Conformément aux dispositions du Code électoral, il est procédé à son remplacement par le candidat venant immédiatement sur la liste, soit **Sophie MEIRA**, qui va être contactée à l'issue de la réception de la démission de Madame **S. ROZMIAREK** par la préfecture. Il est précisé que la Communauté de communes sera sollicitée afin de déterminer la procédure à suivre pour assurer le remplacement, Mme **S. Rozmiarek** siégeant au Conseil communautaire

Le Conseil municipal prend acte de cette démission.

#### **2 - Installation de nouveaux conseillers municipaux**

Conformément à la réglementation en vigueur, sont appelés à siéger au sein du Conseil municipal :

- Monsieur **Claude Morel**
- Madame **Karina Aignerel**

Le Conseil municipal prend acte de leur installation.

#### **3 - Remise de la charte de l'élu local**

Monsieur le Maire procède à la remise de la **charte de l'élu local** à Monsieur **Claude Morel** et Madame **Karina Aignerel**, conformément aux dispositions légales en vigueur.

---

### **I - Appel des membres**

Conseillers en exercice : [19]

Conseillers présents : [17]

Absents excusés : [2] – Alexandre VANHILLE et Sylvie ROZMIAREK (démission)

Procurations : [0]

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à [18:20].

Madame **BUÉ Anna** est désignée secrétaire de séance.

---

## **II - Approbation du procès-verbal précédent**

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

---

## **III - Ordre du jour**

Aucune observation n'étant formulée sur l'ordre du jour.

---

## **IV - Délibérations**

### **1 - Désignations obligatoires – SMIRTOM**

Conformément aux statuts du syndicat mixte, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du SMIRTOM.

Le vote a lieu à **bulletin secret et à la majorité absolue**.

Sont candidats :

- **HORCHOLLE Dany**

Après dépouillement :

Pour : [16] voix et [1] blanc

Contre : [0]

Abstentions : [0]

Sont élus :

Titulaire(s) :

- **HORCHOLLE Dany**

Adopté.

---

### **2 - Élection des membres du CCAS**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale est présidé de droit par le Maire.

Il appartient au Conseil municipal de désigner les membres élus appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS.

Le nombre de membres élus du Conseil municipal est fixé à [4].

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- **Sophie Boucher**
- **René Dauphin**

- **Sophie Dupont**
- **Hélène Debonne**

Il est procédé au vote à **bulletin secret, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste**, conformément au Code de l'action sociale et des familles.

Après dépouillement :

Nombre de votants : [17]

Suffrages exprimés : [17]

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- **Sophie Boucher**
- **René Dauphin**
- **Sophie Dupont**
- **Hélène Debonne**

Adopté.

---

### **3 - Vote du Compte Financier Unique (CFU)**

Le Conseil municipal examine les **Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2025** concernant les budgets suivants :

- Budget principal **Commune**
- Budget annexe **Locaux Commerciaux**
- Budget **CCAS**

Après présentation des résultats budgétaires et comptables de chaque budget, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les Comptes Financiers Uniques correspondants. Conformément aux dispositions (et même si ce CFU a été constitué par l'ancien Maire), Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. La séance est présidée par le Premier Adjoint, **Aurélien MOUILLARD**.

#### **A - Compte Financier Unique – Budget Commune**

Après en avoir délibéré :

Pour : [16]

Contre : [0]

Abstentions : [0]

Le Compte Financier Unique du budget principal Commune est adopté.

---

#### **B - Compte Financier Unique – Budget Locaux Commerciaux**

Après en avoir délibéré :

Pour : [16]

Contre : [0]

Abstentions : [0]

Le Compte Financier Unique du budget annexe Locaux Commerciaux est adopté.

---

## C - Compte Financier Unique – Budget CCAS

Après en avoir délibéré :

Pour : [4]

Contre : [0]

Abstentions : [0]

Le Compte Financier Unique du budget CCAS est adopté.

---

### 4 – Fongibilité des crédits

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le référentiel budgétaire applicable offre la possibilité à l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chaque section**, hors dépenses de personnel.

Cette autorisation doit être renouvelée chaque année lors du vote du budget.

**Considérant** que la collectivité a adopté la nomenclature **M57** du budget commune et **M4** du budget locaux commerciaux ;

**Vu** l'article L. 1612-28 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que, dans la limite fixée lors du vote du budget et ne pouvant excéder 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ; et que l'assemblée est informée de ces mouvements lors de sa plus proche séance ;

---

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chaque section** ;
- **PRÉCISE** que le Conseil municipal sera informé de ces mouvements lors de la plus proche séance ;
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires et signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : [17]

Contre : [0]

Abstentions : [0]

Adopté.

---

### 5 - Vote des taux d'imposition et taxes directes locales

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année [2026].

Les taux proposés restent inchangés de l'année 2025, ils sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie : [51,54] %

- Taxe foncière non bâtie : [38,48] %
- Taxe d'habitation : [16,70] %

Après en avoir délibéré :

Pour : [17]

Contre : [0]

Abstentions : [0]

Les taux sont adoptés.

---

## **6 - Vote des budgets primitifs**

### **Budget principal Commune**

Le budget primitif de la commune est présenté en équilibre :

- Fonctionnement : **2 818 134,65 €**
- Investissement : **1 406 784,43 €**

Vote :

Pour : [17]

Contre : [0]

Abstentions : [0]

Adopté.

### **Budget Locaux commerciaux**

Le budget primitif des locaux commerciaux est présenté :

- Fonctionnement : **51 433,00 €**
- Investissement : **43 883,73 €**

Vote :

Pour : [17]

Contre : [0]

Abstentions : [0]

Adopté.

### **Budget CCAS**

Le budget primitif du CCAS est présenté :

- Fonctionnement : **78 609,22 €**
- Investissement : **1 529,96 €**

Vote :

Pour : [17]

Contre : [0]

Abstentions : [0]

Adopté.

---

## 7 - Tirage au sort des jurés d'assises

Faute d'informations suffisantes, ce point n'a pas été examiné. Il sera, le cas échéant, réinscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

---

## 8 - Divers

### Questions et informations diverses :

#### 1 - Rappel des secteurs d'activité des élus

Monsieur le Maire rappelle la répartition actuelle des secteurs d'activité confiés aux élus municipaux.

Concernant les nouveaux conseillers municipaux :

- **Madame Karina AIGNEREL** sera affectée au secteur des **aînés / seniors**.
- **Monsieur Claude MOREL** fera connaître prochainement le secteur dans lequel il souhaite s'investir, en fonction de ses compétences et centres d'intérêt.

Le Conseil municipal prend acte.

#### 2 - Rappel de l'engagement des adjoints

Il est rappelé à tous que les fonctions d'adjoint impliquent un investissement régulier comprenant notamment :

- suivi des dossiers municipaux,
- permanences et disponibilité quotidienne,
- astreinte téléphonique (mise en place récemment),
- célébration des mariages,
- représentations officielles et cérémonies,
- présence lors des réunions et événements communaux.

Le Conseil municipal prend acte.

#### 3 - Subvention DETR – Vestiaires Rugby / Football

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la subvention DETR obtenue pour le projet de vestiaires Rugby / Football n'inclut pas le remplacement des fenêtres. Le devis présenté est d'environ 30 000€.

Toutefois, la municipalité souhaite maintenir ce qui avait été engagé par l'ancienne municipalité et conserver ce volet du projet.

Des échanges seront engagés avec les services de la Préfecture afin d'étudier la possibilité de réaffecter une partie de la subvention à d'autres devis.

Le Conseil municipal prend acte.

#### 4 - Effectifs des agents communaux

Un point est présenté sur les effectifs municipaux ainsi que sur les absences pour raisons médicales.

Il est rappelé que la question du maintien ou de la réorganisation des effectifs pourra se poser dans les prochaines années, à horizon de 3 à 4 ans.

Le Maire et plusieurs conseillers indiquent privilégier, à ce stade, la continuité du service public et le maintien des postes, même si les charges de personnel apparaissent supérieures d'environ 35 % à celles de communes comparables.

Le Maire et les conseillers tiennent à préserver le lien de proximité entre les habitants et les agents communaux. Le recours à la sous-traitance, bien que potentiellement moins coûteux, entraînerait une perte de cette dimension humaine. Cette orientation ne correspond pas à la vision portée par la municipalité.

Le Conseil municipal prend acte.

## **5 - Emprunt de 600 000 €**

Il est rappelé qu'un emprunt d'un montant de **600 000 €** avait été contracté par la précédente municipalité sans affectation définitive immédiate.

Les anciens élus précisent que cet emprunt devait initialement contribuer au projet de bâtiment destiné aux associations / harmonie, projet finalement abandonné en raison de son coût estimé à plus d'**1 million d'euros** et de l'absence de subventions.

Le Conseil municipal prend acte.

## **6 - Situation de la boulangerie**

Un point d'étape est présenté concernant la boulangerie communale.

Des plans d'architecte sont attendus prochainement afin de permettre l'avancement du dossier.

Le Conseil municipal prend acte.

## **7 - Conseil Communautaire Territoire Nord Picardie**

La convocation au prochain Conseil communautaire de la CCTNP est remise aux élus municipaux afin que chacun puisse prendre connaissance des sujets qui y seront débattus.

Par ailleurs, bien que rien ne soit encore officiel, il a été annoncé qu'une discussion pourrait prochainement avoir lieu concernant la reprise de la compétence scolaire par la Communauté de communes. Les élus ainsi que le Maire ne sont pas favorables à cette orientation et restent dans l'attente d'informations complémentaires. M. le Maire informe l'assemblée qu'il procédera aux démarches nécessaires en vue du remplacement de Mme Rozmiarek, consécutivement à sa démission.

Le Conseil municipal prend acte.

## **8 - Logement communal au-dessus de la Poste**

Des devis ont été sollicités concernant les volets du logement communal situé au-dessus de la Poste.

Compte tenu de montants jugés élevés, notamment par Monsieur **A. DEVAUCHELLE**, adjoint, et Monsieur **E. LEU**, conseiller municipal, de nouvelles consultations seront engagées.

Le Conseil municipal prend acte.

## **9 - Règlement intérieur du Conseil municipal**

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du Conseil municipal devra être adopté dans un délai de **six mois** suivant l'installation de la nouvelle équipe municipale.

Le travail de préparation sera engagé prochainement.

Le Conseil municipal prend acte.

### **10 - Réderie et fête de Flesselles**

Il est annoncé que la réderie sera désormais déplacée à l'occasion de la fête de Flesselles.

Les anciens élus indiquent avoir déjà envisagé cette évolution, accueillie favorablement par le Conseil.

Il est souligné la nécessité de communiquer rapidement afin d'informer les habitants. Le nouveau Comité des Fêtes : Fless'Anim se chargera en coopération avec la municipalité de réorganiser cet événement (plan mis à jour, fête foraine, défilé, etc)

Le Conseil municipal prend acte.

### **11 - Comité des fêtes**

Il est rappelé que le nouveau Comité des fêtes : "Fless Anim", constitué sous le régime de la loi de 1901, travaillera avec la municipalité à la nouvelle organisation de la réderie.

Le comité organisera également un premier événement à l'occasion du **13 juillet**, dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

Par ailleurs, des interrogations sont exprimées quant à la situation financière de l'ancien Comité des fêtes. Des démarches sont en cours.

Le Conseil municipal prend acte.

### **12 - Climat de travail entre élus**

L'ensemble des élus échange sur la nécessité de travailler dans un climat serein et constructif, en mettant fin aux tensions observées notamment sur les réseaux sociaux.

Une mise au point a été réalisée et le Conseil municipal affirme sa volonté commune de travailler dans l'intérêt exclusif de **Flesselles**.

Le Conseil municipal prend acte.

### **13 - Commémoration du 26 avril 2026**

Un retour est effectué sur la cérémonie du **26 avril 2026**, organisée à l'occasion de la Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation.

La forte participation du public ainsi que les nombreux retours positifs sont soulignés.

Désormais, à la suite de l'intervention des gendarmes face à des automobilistes en colère, ainsi que de l'accident survenu route d'Amiens consécutif à un malaise, le Maire prendra systématiquement des arrêtés lors des commémorations et cérémonies organisées sur la voie publique.

Le Conseil municipal prend acte.

### **14 - Neutralité politique de l'équipe municipale**

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité reçoit et échange avec l'ensemble des sensibilités politiques républicaines.

Il est précisé que la liste municipale demeurera sans étiquette politique et que chacun des élus reste libre de ses convictions personnelles.

En aucun cas les orientations politiques individuelles n'auront d'incidence sur les décisions prises

pour la commune.

Le Conseil municipal prend acte.

### **15 – Invitations Officielles**

Lors des commémorations et des événements officiels du village, le Maire précise qu'il veillera systématiquement à adresser des invitations aux élus locaux (*députés, sénateurs, conseillers départementaux, représentants de la communauté de communes, maires des communes voisines*), ainsi qu'aux médias locaux.

Il est pleinement dans l'intérêt de Flesselles de lui donner toutes les clés nécessaires et d'entretenir des relations de qualité avec nos élus et nos collectivités voisines. À titre d'exemple, l'invitation et la mobilisation des élus des communes environnantes prennent tout leur sens. Nous nous réjouissons de renouer des relations constructives entre collectivités.

Par ailleurs, un sujet de discussion est actuellement à l'étude concernant la mise en place de commandes groupées, afin de bénéficier de tarifs plus avantageux dans des domaines pour lesquels nous supportons jusqu'à présent des coûts élevés.

Dans un souci de totale transparence, les personnalités du village seront également invitées. À titre d'exemple, le prêtre G. de Colney a été convié au repas du 8 mai ; honoré par cette invitation, il a confirmé sa présence.

Suite à une remarque émise par un élu, le Maire précise que, s'il existait une mosquée ou une synagogue au sein de la commune, l'invitation aurait naturellement été étendue à un imam ou à un rabbin.

### **16 – Question de M. Morel relative aux baptêmes civils**

M. Morel interroge le Maire sur la poursuite des baptêmes civils.

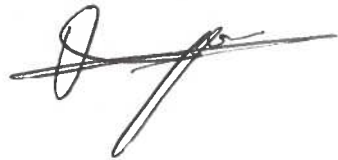
Le Maire répond favorablement et confirme que ces cérémonies seront maintenues.

---

La séance est levée à [20h00].

Fait à Flesselles, le 29 avril 2026

Le Maire,  
Rayan OULD



La secrétaire de séance,  
BUÉ Anna

